Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/09/2026 - 8523 - 2002 B 00336 - 442 155 107 - EXPAN U NORD-OUEST

Certifié conforme
Joachim LARBI
Président Directeur Général

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 14 avenue de la côte de N 14054 CAEN cedex 4 — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 2 1 5 5 1 0 7 0 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	12 439 404	BE	12 439 404
		Prêts	BF	1 534 838	BG	1 534 838
		Autres immobilisations financières*	BH	500	BI	500
		TOTAL (II)	BJ	13 974 741	BK	13 974 741
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	790 600	BY	790 600
		Autres créances (3)	BZ	25 525 234	CA	25 525 234
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	4 320	CC	4 320
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	9 319	CG	9 319
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	26 329 473	CK	26 329 473
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
		Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	40 304 215	1A	40 304 215

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 19 499 308

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 26 688 320)	DA	26 692 640
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	126 559
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 479 808
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	906 170
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	5 401
	TOTAL (I)	DL	30 210 578
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	50
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	40 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	41 334
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 263
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 865
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	DI	
	Autres dettes	EA	9 958 124
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	10 093 636
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	40 304 215

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	10 093 636
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	50

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	463 690			463 690
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	7 577			7 577
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	471 267			471 267
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)	FP				
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles	F1				
	Autres produits (1) (11)	FQ				2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				471 269
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				463 690
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				47 928
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				105
	Salaires et traitements*	FY				
	Cotisations sociales (10)	FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements * (14)	GA				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux dépréciations	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *	GC				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	G1				
	Autres charges (12)	GE				2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				511 724
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				-40 455
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				847 269
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				39 540
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				539 711
	Reprises sur dépréciations	GM				767 000
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières	G2				15 392 126
	Total des produits financiers (V)	GP				17 585 647
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				492 262
	Différences négatives de change	GS				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	G3				15 927 635
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				16 419 897
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				1 165 750
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				1 125 294

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 265
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	-1 265
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	217 859
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	18 056 915
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	17 150 745
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	906 170

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	877 966
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	492 262
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)						HS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissements dérogatoires	1 265	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY		KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN		LO		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	1 931 310	8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P	26 133 867	1R		1S	446 902	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 829 338	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	29 894 515	LR		LS	446 902	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	29 894 515	ØH		ØJ	446 902	

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IV		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	1 931 310	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	14 141 365	2C	12 439 404	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	294 000	2F	1 535 338	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	16 366 675	NK	13 974 741	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	16 366 675	ØL	13 974 741	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2026
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY				**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	4 136	TM	1 265	TN		TO	5 401
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	4 136	TS	1 265	TT		TU	5 401
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U	767 000	9V		9W	767 000	9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	767 000	TY		TZ	767 000	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	771 136	UB	1 265	UC	767 000	UD	5 401
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH	767 000		
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	1 265	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	1 534 838	UR		US	1 534 838
	Autres immobilisations financières	UT	500	UV	500	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	790 600		790 600		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	10 630		10 630		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	24 444 785		4 945 477		19 499 308
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 074 139		1 074 139		
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	27 855 492	VU	6 821 346	VV	21 034 146
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	50	50		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	40 000	40 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	52 263	52 263		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	1 851	1 851		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14	14		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	8 914 956	8 914 956		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 084 502	1 084 502		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	10 093 636	VZ 10 093 636		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP **N° 2058-A 2026**

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	906 170
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XW	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 **bis**) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	217 859
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	89	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	89
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	514 318
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	1 638 436

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	767 000	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH		
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19%						WP		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI				XG
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD							
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2
	TOTAL II								XH 767 000

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	871 436	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	871 436	XO

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Provision sur titres de participation à 0%	9D		9E	767 000
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	767 000
	▼ ligne WI		▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	39 036	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	780 724		Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	741 688	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE		
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	0	
TOTAL I	ØF	780 724		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	780 724	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	28 350
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	17 631
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 947
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	47 928
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS		9Z	105
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	105
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	78 824
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	88 062
DIVERS	– Montant brut des salaires *			ØB	
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	3,70 %
	– Filiales et participations (liste au tableau 2059–G–SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) – Si oui indiquer 1, sinon 0			ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS			
Revenu brut social (si le monant est positif)			JT	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Titres Expan U Nationale 31/12/2010	1 931 310				1 931 310
	2	Titres Bonsecours 28/05/2025	4 900				4 900
	3	Titres Verlaine Distri 14/11/2024	50 000				50 000
	4	Titres Havre Verlaine Immo 11/07/2024	3 099 690				3 099 690
	5	Parts VN Immo 13/01/2023	877				877
	6	Titres SUNY 2 30/10/2024	10 839 933				10 839 933
	7	Titres Ceslou 11/03/2015	925				925
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	1 416 992	-514 318				-514 318	
	2	4 900						
	3	50 769	769	769				
	4	3 180 260	80 570	80 570				
	5	877						
	6	10 737 262	-102 671	-102 671				
	7	1 066	141	141				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		-21 191			-514 318	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne ⑩)		(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③–④–⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (~~montants~~ restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : EXPAN U NORD OUEST — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	471 267
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	471 267

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus–values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	15 392 129
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	15 392 129

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	463 690
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	47 928
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	15 927 637
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	1 265
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	16 440 519

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	-577 123

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / à GZ / /
Date de cessation		HR / /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 4 4 2 1 5 5 1 0 7 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EXPAN U NORD OUEST

ADRESSE (voie) 0000 14 avenue de la côte de N

CODE POSTAL 14054 VILLE CAEN cedex 4

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	194	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 668 140
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	8	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	150
Total des lignes P1 + P2	P5	202	Total des lignes P3 + P4	P6	1 668 290

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination COOPERATIVE U ENSEIGNE

N° SIREN (si société établie en France) 304602956 % de détention 49,00 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 0020 Voie r. D'ARCEUIL

Code Postal 94533 Commune RUNGIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2059-G 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/3 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 4 4 2 1 5 5 1 0 7 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EXPAN U NORD OUEST

ADRESSE (voie) 0000 14 avenue de la côte de N

CODE POSTAL 14054 VILLE CAEN cedex 4

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 20

Forme juridique	SAS	Dénomination	BHLC				
N° SIREN (si société établie en France)	891502247					% de détention	49,04
Adresse : N°	0000	Voie	r. DU MARAIS				
Code Postal	76340	Commune	BLANGY-SUR-BRESLE			Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ROSNYDIS				
N° SIREN (si société établie en France)	920924651					% de détention	26,00
Adresse : N°	0011	Voie	pl. GRANDE				
Code Postal	78710	Commune	ROSNY-SUR-SEINE			Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	MAYONO				
N° SIREN (si société établie en France)	884076894					% de détention	40,00
Adresse : N°	0009	Voie	r. Des Valmonts				
Code Postal	78711	Commune	MANTES LA VILLE			Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	J3A				
N° SIREN (si société établie en France)	481257939					% de détention	51,00
Adresse : N°	0026	Voie	r. de Staël				
Code Postal	75015	Commune	PARIS 15E			Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CLEMENTINI HOLDING				
N° SIREN (si société établie en France)	922630462					% de détention	25,02
Adresse : N°	0012	Voie	r. Gustave Eiffel				
Code Postal	77170	Commune	BRIE-COMTE-ROBERT			Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	STEMA				
N° SIREN (si société établie en France)	937923175					% de détention	26,00
Adresse : N°		Voie	r. des Coquets				
Code Postal	76130	Commune	MONT SAINT AIGNAN			Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ASAP				
N° SIREN (si société établie en France)	937514065					% de détention	26,00
Adresse : N°		Voie	Route de Bapaume				
Code Postal	80300	Commune	ALBERT			Pays	FR
Forme juridique	SA	Dénomination	COURTANO				
N° SIREN (si société établie en France)	413426511					% de détention	65,99
Adresse : N°	34	Voie	Boulevard Ornano				
Code Postal	75018	Commune	PARIS			Pays	FR

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP N° 2059-G 2026

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/3 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 4 4 2 1 5 5 1 0 7 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EXPAN U NORD OUEST

ADRESSE (voie) 0000 14 avenue de la côte de N

CODE POSTAL 14054 VILLE CAEN cedex 4

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	20

Forme juridique	SAS	Dénomination	JEANDIS		
N° SIREN (si société établie en France)	983647843			% de détention	49,02
Adresse : N°		Voie	Zone d'activité Commerciale		
Code Postal	80420	Commune	FLIXECOURT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	PHD DISTRIBUTION		
N° SIREN (si société établie en France)	933005175			% de détention	26,00
Adresse : N°	1	Voie	r. Gabriel Vallée		
Code Postal	27300	Commune	BERNAY	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	LIDYLO		
N° SIREN (si société établie en France)	933589343			% de détention	34,00
Adresse : N°	11	Voie	r. Jean Mermoz		
Code Postal	75008	Commune	PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	GALIBOT		
N° SIREN (si société établie en France)	801627662			% de détention	100,00
Adresse : N°	14	Voie	Avenue de la Côte de Nacre		
Code Postal	14000	Commune	CAEN	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	DIVES HOLDING		
N° SIREN (si société établie en France)	987465143			% de détention	100,00
Adresse : N°	14	Voie	Avenue de la Côte de Nacre		
Code Postal	14000	Commune	CAEN	Pays	FR
Forme juridique	SC	Dénomination	COURBEVOIE IMMO		
N° SIREN (si société établie en France)	930875885			% de détention	99,96
Adresse : N°	14	Voie	Avenue de la Côte de Nacre		
Code Postal	14000	Commune	CAEN	Pays	FR
Forme juridique	SC	Dénomination	DEUIL IMMO		
N° SIREN (si société établie en France)	937641157			% de détention	99,93
Adresse : N°	14	Voie	Avenue de la Côte de Nacre		
Code Postal	14000	Commune	CAEN	Pays	FR
Forme juridique	SASU	Dénomination	BONSECOURS DISTRI		
N° SIREN (si société établie en France)	937640217			% de détention	26,25
Adresse : N°		Voie	Rue Etienne Achavanne		
Code Postal	76240	Commune	BONSECOURS	Pays	FR

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2026**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

3/3 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 **N° SIRET** 44215510700026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EXPAN U NORD OUEST

ADRESSE (voie) 0000 14 avenue de la côte de N

CODE POSTAL 14054 VILLE CAEN cedex 4

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	20

Forme juridique SAS Dénomination MERCIN HOLDING
N° SIREN (si société établie en France) 995408318 % de détention 100,00
Adresse : N° Voie Avenue De Compiègne
Code Postal 02200 Commune MERCIN ET VAUX Pays FR

Forme juridique SAS Dénomination ORNANO IMMO
N° SIREN (si société établie en France) 940267172 % de détention 100,00
Adresse : N° 14 Voie Avenue de la Côte de Nacre
Code Postal 14000 Commune CAEN Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination DEVILLE IMMO
N° SIREN (si société établie en France) 988870606 % de détention 99,00
Adresse : N° 14 Voie Avenue de la Côte de Nacre
Code Postal 14000 Commune CAEN Pays FR

Forme juridique SCI Dénomination L'HAY LES ROSES IMMO
N° SIREN (si société établie en France) 995285616 % de détention 99,00
Adresse : N° 14 Voie Avenue de la Côte de Nacre
Code Postal 14000 Commune CAEN Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2026

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
EXPAN U NORD OUEST	0000 14 avenue de la côte de N 14054 CAEN cedex 4
SIRET 4 4 2 1 5 5 1 0 7 0 0 0 2 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
		SIRET	

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	871 436	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus–values

						PV à long terme imposables à 15 %	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long teme imposables à 0%		PV exonérées art. 238*quindecies*	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 *quindecies* A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 *quaterdecies*		Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*			

4 Option pour le crédit d'impôt outre–mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition		Chiffre d'affaires	471 266	Taux d'impositon	
6 Contribution sur les grandes entreprises de transport maritime (CTM)			Base d'imposition		Taux d'impositon	

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ?OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : ANAEL

Nom et coordonnées ECF

– du prestataire :

.....

– du comptable :

Tél ;

– du conseil :

Tél ;

Cegid Group

IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

2065INT

EXPAN U NORD OUEST
442155107

31/12/2025

I – ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C–I–1 du CGI), cocher la case :

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné un autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, cocher la case :
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité désignée :

ou le numéro d'identification :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quiquecies C–2 du CGI), cocher la case :
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe :

ou le numéro d'identification :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258, cocher la case :
Dans ce cas, veuillez indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le SIREN de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

ou le numéro d'identification :

II – ENTREPRISES DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1 – Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ? IN

2 – Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime AUT

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer le nom, l'Etat de résidence et le SIREN de l'entité mère ultime

SA COOPERATIVE U
0020 Rue d'Arceuil

94533 RUNGIS FR
304602956

ou le numéro d'identification :

Date d'ouverture de l'exercice : 01/01/2025
Date de clôture de l'exercice : 31/12/2025

3 – Vous déposez, au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

Sinon, veuillez indiquer le nom, l'Etat de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'informations au nom de votre entreprise

SA COOPERATIVE U
0020 Rue d'Arceuil

94533 RUNGIS FR
304602956

ou le numéro d'identification :

Vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cochez la case

4 – Si vous êtes l'entité désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous–imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe résidentes en France.

ou le numéro d'identification :

5 – Vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBI)

SA COOPERATIVE U
0020 Rue d'Arceuil

94533 RUNGIS FR
304602956

Vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

Cegid Group

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

31/12/2025

EXPAN U NORD OUEST
442155107

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	871 436
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c–1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c–2)	

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c–1)	f	

C – Règles applicables aux situations de sous–capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous–capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous–capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209–II–2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–2	p	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–1	q	3 000 000			3 000 000
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				3 000 000

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)–(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise	**EXPAN U NORD OUEST** **0000 14 avenue de la côte de N** **14054 CAEN cedex 4** **442155107**	**31/12/2025**

Produits à recevoir	Montant
FAE CLIENTS	494 252

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise	**EXPAN U NORD OUEST** **0000 14 avenue de la côte de N** **14054 CAEN cedex 4** **442155107**	**31/12/2025**

Charges à payer	Montant
FNP FOURNISSEURS	30 303
INTERETS COURUS A PAYER	50

Cegid Group

EXPAN U NORD OUEST
Société Anonyme Coopérative de Commerçants Détaillants
à capital variable
14 Avenue Côte de Nacre
14.054 CAEN CEDEX 4
442 155 107 RCS CAEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

TROISIEME RESOLUTION

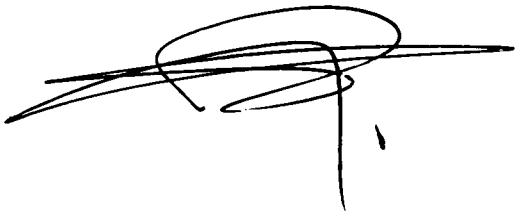
L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **906 170,43 €uros** de la manière suivante :

- A la réserve légale : **45 308,52 €uros**, ainsi portée à **171 867,19 €uros**
- Le solde, soit **860 861,91 €uros**, au poste « AUTRES RESERVES » ainsi porté à **3 340 670 ,23 €uros**

Après prise en compte des mouvements d'Associés, le capital social de la Coopérative au 31 décembre 2025 s'élève à **26 692 640 €uros**.

Vote de l'assemblée générale ordinaire au 22 juin 2026
Cette décision est approuvée.

Le Président Directeur Général
Joachim LARBI



pwc

EXPAN U NORD OUEST

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



pwc

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'Assemblée générale
EXPAN U NORD OUEST
12, avenue de la Côte de Nacre
14054 Caen Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXPAN U NORD OUEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Immeuble Elipsys 8, Rue des Trente Six Ponts CS 57754
31077 Toulouse Cedex 4
Téléphone : +33 (0)5 62 27 57 57

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 5 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bertrand Cuq
Associé

Comptes annuels

ACTIF *(en €uros)*	Montant Brut	Provisions et amortissements	*31/12/2025*	*31/12/2024*
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilications incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles [1]				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				1 164 310
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	12 439 404			26 133 867
Prêts	1 534 838			1 534 838
Autres immobilisations financières	500			294 500
Total de l'actif immobilisé (III)	**13 974 741**		**13 974 741**	**29 127 515**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances [2]				
Créances clients et comptes rattachés	790 600			1 045 088
Autres créances	25 525 234			43 631 900
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé	4 320			24 960
Valeurs mobilières de placements				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	9 319			11 572
Total de l'actif circulant (V)	**26 329 473**		**26 329 473**	**44 713 520**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursements des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	40 304 215		40 304 215	73 841 035
[1] Dont à moins d'un an				
[2] Dont à moins d'un an	6 821 346			38 285 054

Comptes annuels

PASSIF *(en €uros)*	*Au 31/12/25*	*Au 31/12/24*
Capital social [dont versé 26 688 320€]		
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelle		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	**30 210 578**	**25 263 143**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses [2]		
Fonds de garantie		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes [1] (III)	**10 093 636**	**48 577 892**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	40 304 215	73 841 035
[1] Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
[2] Dont emprunts participatifs		

Comptes annuels

(en €uros)	2025	2024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires	**471 267**	**93 687**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation (I)	**471 269**	**93 687**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (1)		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations:		
- Sur immobilisations: dotations aux amortissements		
-Sur immobilisations: dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant: dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation (II)	**511 724**	**135 542**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-40 455	-38 855
Quote part des résultat sur opérations faites en commun:		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

Comptes annuels

(en €uros)	2025	2024
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-40 455	-38 855
Produits financiers		
De participation [2]		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé [2]		
Autres intérêts et produits assimilés [2]		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisation financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	**17 585 647**	**1 581 169**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés [3]		
Différences négatives de change		
Valeurs comptable des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	**16 419 897**	**724 673**
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 165 750	856 496
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III -V -VI)	1 125 294	817 641
Produits exceptionnels (VII)		**1 600 186**
Charges exceptionnelles (VIII)	**1 265**	**1 421 094**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-1 265	179 092
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	**18 056 915**	**3 275 043**
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**17 150 745**	**2 494 318**
RESULTAT DE L'EXERCICE	906 170	780 724
[1] Y compris:		
- redevance de crédit-bail mobilier		
- redevance de crédit-bail immobilier		
[2] Dont produits concernant les entités liées		
[3] Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptes annuels

Présentation de la société

EXPAN U NORD-OUEST est une Société Anonyme, Coopérative de Commerçants détaillants à capital variable.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice, les interventions de EXPAN U NORD OUEST ont été plus nombreuses dans le cadre de l'accompagnement du développement du réseau Nord Ouest :

- Dans le cadre de l'accompagnement financier direct à la reprise ou création de points de vente : BONSECOURS
- Dans le cadre de l'accompagnement via le portage de l'immobilier : PARIS-ORNANO, projets DEVILLE LES ROUEN et L'HAY LES ROSES

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis. Ils intègrent les changements résultant de la mise en oeuvre du règlement CRC 2014-03, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et par le règlement ANC n°2022-06 du 26 décembre 2023, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptes (ANC).
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Méthodes d'évaluation et règles de présentation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable ou de présentation

Le règlement ANC n°2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'état financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre les lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Les principaux changements portent sur :

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes,
- Les provisions, qui étaient présentées sur une ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- La ligne "Charges constatées d'avances" est remontée entre la rubrique des "Créances" et celles des "Valeurs mobilières de placement".

- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles"

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025
A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Immobilisations financières

Les titres de sociétés ayant pour objet direct ou indirect l'exploitation d'un supermarché Associé de la Coopérative Régionale NORD OUEST sont comptabilisés en titres de participations dans les comptes d'Expan U Nord Ouest.

Les participations non significatives dans des sociétés affectées à des projets de création, en complément de la SNC DORNINVEST, actionnaire majoritaire et détenue à 100 % par Coopérative U sont comptabilisées en "autres titres immobilisés".

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à la valeur nominale.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées après appréciation, au cas par cas, du risque présenté par chaque débiteur et examen des difficultés susceptibles d'effectuer le recouvrement des créances contentieuses.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont dépréciées le cas échéant, pour tenir compte, pour les valeurs cotées, du cours de clôture ou, pour les titres non cotés, de leur valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, le solde des comptes bancaires en devises a été converti au taux de clôture.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, existante à la date de clôture des comptes, qu'il est probable ou certain

que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie équivalente pour l'entreprise et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Autres titres immobilisés

Prises de participations

La société EXPAN U NORD-OUEST a fait l'acquisition des titres de participation suivants pour un montant global de 446 902 € :
- Ajustement VNC titres SUNY 2 détenus (prix définitif)
- Ajustement VNC du titre DORNINVEST détenu
- 29 500 actions de BONSECOURS DISTRI (26.25%)
- 100 actions de MERCIN HOLDING (100%)
- 500 actions d'ORNANO IMMO (100%)
- 99 parts de SCI DEVILLE IMMO (99%)
- 99 parts de SCI L'HAY LES ROSES IMMO (99%)

Cession de titres

Dissolution de la société EXPAN U NATIONALE sur 2025. Sortie des titres détenus pour 1 931 310 €. Prix de cession 1 416 992 € et reprise de la provision passée antérieurement pour 767 000 €.

La société EXPAN U NORD-OUEST a cédé des titres pour un montant global de 13 975 134 €, décomposé comme suit :
- 90 actions de CESLOU (1%)
- 42 524 actions de SUNY 2 (100%)
- 1 part de SCI VM IMMO (1%)
- 500 actions de VERLAINE DISTRI (100%)
- 9 999 titres de SCI HAVRE VERLAINE IMMO (99.99%)
- 490 actions de BONSECOURS DISTRI (49%)

La valeur nette comptable de ces titres représentait 13 996 325 €.

Ajustement du prix des titres COURTANO à hauteur de - 145 040 € suite à fixation du prix définitif.

Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 9 958 124 € en 2025, contre 48 164 401 € en 2024.
Elles comprennent notamment :
- C/C COOPERATIVE U pour 8 914 956 € (contre 39 875 556 € en 2024)
- Associés capital à rembourser pour 1 011 248 €

Evènements importants depuis la clôture de l'exercice social

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

Cette affirmation tient entre autres compte de l'appréciation de la direction des faits notés entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

Comptes annuels

NOTE 1

Etat des mouvements en valeur brute de l'actif immobilisé (en €)

	VALEURS BRUTES 31/12/2024	ACQUISITIONS	SORTIES	VALEURS BRUTES 31/12/2025
IMMOBILISATIONS				
Incorporelles				
Corporelles				
Financières				
Autres participations	1 931 310		-1 931 310	
Autres titres immobilisés	26 133 867	446 902	-14 141 365	
Prêts	1 534 838			
Dépôts et cautionnements	294 500		-294 000	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	29 894 515	446 902	-16 366 675	13 974 742

Comptes annuels

NOTE 2

Etat des amortissements et provisions de l'actif immobilisé (en €)

	31/12/2024	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	31/12/2025
AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	767 000		-767 000	
Total	767 000		-767 000	

NOTE 3

Variation des capitaux propres (en €)

Le capital social est composé de **1 668 290 parts** de **16 euros** de nominal

Capitaux propres à l'ouverture	**25 263 143**
Augmentation de capital par apports extérieurs	4 104 688
Augmentation de capital par incorporation de réserves	
Réserves apportées au capital	
Remboursement de capital	-64 688
Droits de tirage (variation)	
Résultat de l'exercice	906 170
Provisions réglementées (variation)	1 265
MONTANT A LA CLÔTURE	30 210 578

NOTE 4

Variation des dépréciations d'actifs circulant (en €)

Pas de provision sur actifs circulants

	Montants 31/12/2024	Dotations	Reprises	Montants 31/12/2025
Dépréciation				
- stocks				
- clients				
- autres				
TOTAL				

Les autres provisions s'analysent comme suit :

	Montants AU 01/01/2025	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprise de l'exercice Utilisées	Diminutions: reprise de l'exercice Non utilisées	Montants AU 31/12/2025
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	4 136	1 265			5 401
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTES	4 136	1 265	0	0	5 401
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges					
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES					
Provision pour impôts					
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES					

NOTE 5

Etat des échéances des créances (en €)

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2025	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D' UN AN
Prêts et dépôts			1 534 838
Autres immobilisations financières		500	
Créances fiscales et sociales		10 630	
Clients et comptes rattachés		790 600	
Autres créances clients			
Autres créances		6 019 616	19 499 308
Charges constatées d'avance			
TOTAL	27 855 492	6 821 346	21 034 146

NOTE 6

Etat des échéances des dettes (en €)

	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2025	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit		50		
Emprunts et dettes financières autres		40 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52 263		
Dettes fiscales et sociales		1 865		
Autres dettes		9 999 458		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	10 093 636	10 093 636		

NOTE 7

Charges à payer à la fin de l'exercice (en €)

La ventilation des charges à payer incluses dans les postes du passif du bilan est la suivante :

CHARGES A PAYER	AU 31/12/2025
Dettes financières	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	30 353

NOTE 8

Produits à recevoir à la fin de l'exercice (en €)

La ventilation des produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif du bilan est la suivante :

PRODUITS A RECEVOIR	AU 31/12/2025
Créances financières	
Clients	
Autres créances d'exploitation	
TOTAL	494 252

NOTE 9

Etat des comptes de régularisation (en €)

Néant.

NOTE 10

Effectif moyen employé au cours de l'exercice

Il n'y a eu aucun personnel salarié au cours de l'exercice 2025.

NOTE 11

Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Il n'y a pas de rémunération allouée aux organes de direction.

Comptes annuels

NOTE 12

Détail des charges et produits exceptionnels (en €)

	CHARGES	PRODUITS
VNC des éléments d'actifs cédés		
Dotation aux amortissements dérogatoires	1 265	
Subvention accordée		
Pénalités et amendes fiscales		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Autres charges exceptionnelles		
Produit de cession d'éléments d'actifs corporels		
Produit de cession d'éléments d'actifs financiers		
Rentrées sur créances amorties		
Indemnités reçues suite jugement		
Divers produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Avoirs reçus sur litiges sur exercices antérieurs		
Reprise sur amortissements dérogatoires		
TOTAL	1 265	0

NOTE 13

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en €)

	AVANT IMPOT	IMPOT SOCIETE	APRES IMPOT
Résultat courant			
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	1 124 029	217 859	906 170

NOTE 14

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en €)

	2025	2024
Résultat de l'exercice		780 724
Impôts sur les bénéfices		216 009
Résultat avant impôts		996 733
Provisions réglementées		
- dotations		1 260
- reprises		29 561
RESULTAT AVANT IMPÔTS ET HORS ELEMENTS DEROGATOIRES	1 125 294	968 432

NOTE 15

Situation fiscale latente (base d'imposition en €)

	A la fin de l'exercice précédent	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
Décalage certain ou éventuel				
Provisions réglementées				
- amortissements dérogatoires	4 136	1 265		
Charges non déductibles temporairement				
• à déduire l'année suivante				
- participation des salariés				
- contribution sociale de solidarité				
• à déduire ultérieurement				
- provision pour retraite				

NOTE 16

Engagements donnés et reçus (en €)

Il n'y a pas d'engagements donnés ou reçus au 31/12/2025.

NOTE 17

Engagements en matière de crédit-bail (en €)

Il n'y a pas d'engagement hors bilan à ce titre.

NOTE 18

Comptes consolidés et titres de participation (en €)

Les titres des sociétés détenues par le groupe, ayant pour objet direct ou indirect l'exploitation d'un point de vente associé à Coopérative U, sont classés au bilan en « Autres titres immobilisés ». Lorsqu'une survaleur,

calculée selon une méthode d'évaluation permanente basée essentiellement sur la rentabilité future a été constatée lors de l'acquisition des titres, une provision est constituée.

Cette provision est ajustée à chaque fin d'exercice social en prenant en compte les données réelles.

EXPAN U NORD-OUEST n'établit pas de comptes consolidés.

EXPAN U NORD-OUEST est incluse dans le périmètre de consolidation de la société COOPERATIVE U.

NOTE 19

Éléments concernant les entreprises liées (en €)

AU BILAN	BRUT	PROVISIONS	NET
Titres de participation et Autres titres immobilisés	12 439 404		
Prêts	1 534 838		
Autres immobilisations financières	500		
Clients et comptes rattachés	753 910		
Autres créances	23 763 066		
TOTAL à l'ACTIF	38 491 718		38 491 718
Dettes financières	8 954 956		
Capital	13 079 392		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 383		
Avances et acomptes sur commandes en cours	39 216		
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	31 920		
TOTAL au PASSIF	22 142 867		22 142 867

AU COMPTE DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Achats marchandises	463 690	
Frais de gestion	28 395	
Droits d'enregistement	25	
Produits des activités annexes		97
Refacturations fournisseurs		5 080
Charges financières	492 262	
Produits financiers		668 703
Autres produits financiers		539 711
Dividendes		
Pertes sur créances liées à des participations		
Gains sur créances liées à des participations		
Provisions pour dépréciation		
Provisions pour risque		
Abandons de créances		
Produits exceptionnels		
TOTAL	984 371	1 213 591

NOTE 20

Eléments concernant les parties liées

Hors conventions réglementées, Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclue à des conditions normales de marché.

NOTE 21

Tableau des filiales et des participations (en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Chiffres d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brut	Net					
PARTICIPATIONS										
SARL FISTO	728 000	584 926	5,08%	37 000	37 000		19 642 268	-918 696		
SAS BHLC	1 703 586	-236 910	49,04%	835 406	835 406	364 595	0	-39 340		
SAS MOTTIN	8 839	5 141 061	0,86%	41 990	41 990		29 469 251	508 286		
SAS ROSNYDIS	50 000	-13 958	26,00%	13 000	13 000	87 000	3 134 856	-125 738		
SAS MA MAYONO	1 000 000		40,00%	400 000	400 000	600 000				
SAS V.D.A	440 000	130 063	1,00%	53 583	53 583		2 300 756	-325 320		
SAS J3A	1 250 000	1 331 850	51,00%	83 272	83 272		34 611	1 446 050	8 844	
SAS CLEMENTINI HOLDING	417 510	497 784	25,02%	167 010	167 010	4 205 000	250 000	115 975		
SAS PACHU DISTRIB	100 000	194 788	5,00%	5 000	5 000	45 000	5 169 368	194 788		
SAS STEMA	200 000	-354 718	26,00%	52 000	52 000	548 000	13 274 212	-354 718		
SAS ASAP	50 000	168 301	26,00%	13 000	13 000	487 000	14 050 792	168 301		
SASU BONSECOURS DISTRI	1 105 000	238 059	26,25%	290 100	290 100	115 000	15 476 055	44 059		
SA COURTANO	647 700	-869 714	65,99%	1 507 209	1 507 209	1 534 838	15 475 609	493 825		
JEANDIS	51 000	1 192	49,02%	25 000	25 000	225 000	101 000	-4 109		
PHD DISTRIBUTION	20 000	206 851	26,00%	5 200	5 200	194 800	80 000	203 016		
MERCIN HOLDING *			100,00%	10 000	10 000					
NORMAN IMMO U	1 000	-501 310	1,00%	10	10		490 158	-501 310		
GALIBOT	3 785 000	-271 174	100,00%	3 785 139	3 785 139		110 000	-170 405		
DIVES HOLDING	1 000 000	-427 373	100,00%	1 000 000	1 000 000	5 894 700	0	-427 373		
COURBEVOIE IMMO	2 500 000	-37 679	99,96%	2 499 000	2 499 000	1 418 170		-37 679		
DEUIL IMMO	1 500 000	-215 924	99,93%	1 499 000	1 499 000	222 272	509 556	-215 924		
ORNANO IMMO *	50 000		100,00%	50 000	50 000	7 249 553				
SCI DEVILLE IMMO *	10 000		99,00%	9 900	9 900	201 076				
L'HAY LES ROSES IMMO *	10 000		99,00%	9 900	9 900	1 906 400				
DORNINVEST	1 335 237	26 706 274	0,00%	86	86		4 921	878 534		
TOTAL GENERAL				12 391 804	12 391 804	25 298 404				

* pas de clôture pour le moment